

Association S.A.P.E



Stop Aux Projets Eoliens  
5, rue du château  
51230 Pleurs  
06.73.52.11.25

Membre du collectif

*Ecep51*



[www.ecep51.fr](http://www.ecep51.fr)

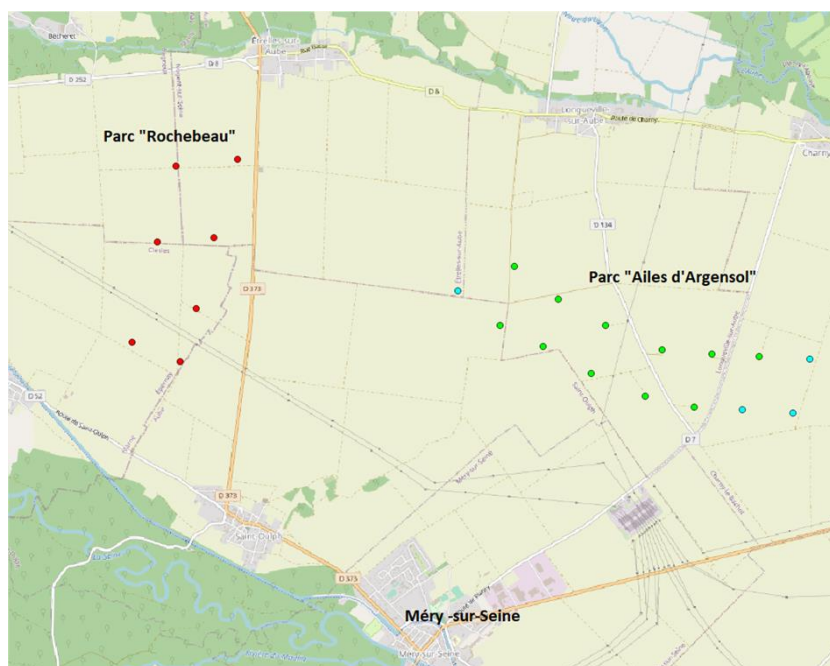
Le 29 mars 2022,  
A Pleurs,

Objet : Projet parc Rochebeau

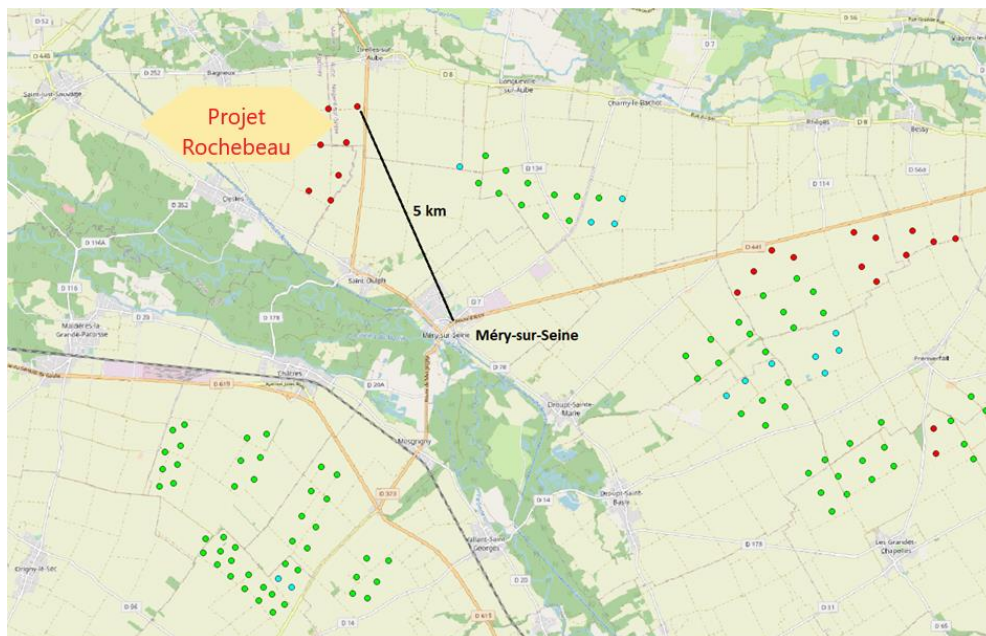
Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je m'appelle Delphine Aubert et je suis présidente de l'association SAPE (Stop Aux Projets Eoliens), membre du collectif Ecep51 (Environnement Champenois En Péril), c'est à ce titre que je vous soumetts mes observations.

Ce projet dit « parc Rochebeau » de 7 éoliennes est à proximité du « parc Ailes d'Argensol » un parc de 11 éoliennes et 4 autorisées. C'est un énième projet qui vient envahir et saturer un peu plus notre territoire.



Dans un rayon de 10km autour de Méry sur Seine, on trouve 91 éoliennes en service, 13 autorisées et 21 en instruction.



Il faut souligner que les promoteurs agrandissent les parcs initiaux en ajoutant des aérogénérateurs (Exemple typique avec les 4 éoliennes supplémentaires du parc Ailes d'Argensol) ou bien en faisant du repowering avec des machines plus grandes et **donc plus invasives**.

L'article L.181-14 du code de l'environnement prévoit que toute « modification substantielle » d'une installation est soumise à une autorisation. Une circulaire du 11 juillet 2018 distingue 5 configurations possibles de renouvellement. Et hormis pour le cas n°5, l'appréciation du caractère substantiel relève du préfet.

Donc pour 4 configurations sur 5, on se passe d'enquête publique et de l'autorité environnementale.

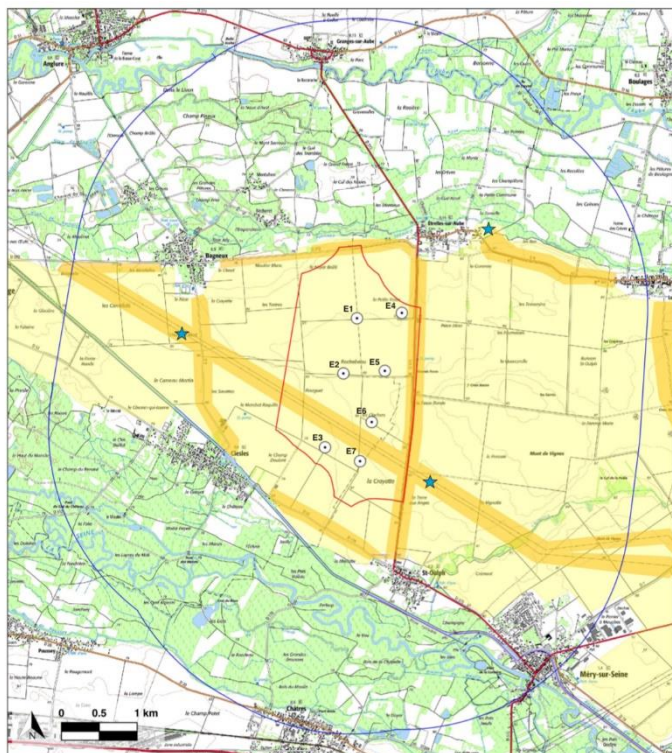
Il est précisé que l'avis des collectivités locales concernées, **bien que non obligatoire** par le projet pourrait constituer « des éléments utiles d'appréciation » **Donc donnez votre avis, on saura s'en passer.**

40	<p>La pièce « bilan de la concertation » ne répond pas aux exigences du code de l'environnement (articles L. 121-15 et suivants) sur les modalités d'une concertation préalable.</p> <p>Celle-ci étant facultative, il n'est ainsi pas considéré qu'une concertation préalable a été réalisée.</p>		X	<p>Nous prenons note de cette remarque qui n'appelle pas de modification.</p>
----	--	--	---	---

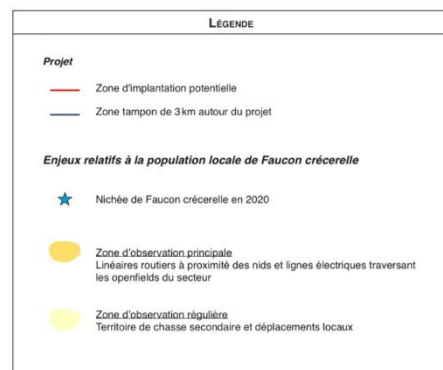
Et les promoteurs n'en ont que faire.  
 C'est bien là le reproche principal de notre association, on ne prend pas suffisamment en compte l'avis de la population.  
 Il serait nécessaire qu'une démocratie participative concernant tous les projets éoliens sur notre territoire soit intégrée à l'enquête publique par le biais **d'une consultation locale** des habitants concernés. Nous faire croire qu'une ou deux réunions, un panneau d'affichage en mairie et un article dans un journal informant la population est une gageure.

Concernant les oiseaux migrateurs, certains habitants ont remarqué qu'il y avait de moins en moins d'œdicnèmes criards alors qu'ils sont normalement bien présent en Champagne et notamment dans l'Aube et la Marne.

Quand aux faucons crécerelles, leurs nichées forment un parfait triangle évitant soigneusement le parc éolien.  
 Quelle chance !  
 Et on va compter sur cette même chance pour qu'ils échappent aux pales des éoliennes lors de leur chasse aux proies.



Carte 2 : Fréquentation du secteur d'étude par le Faucon crécerelle en période de nidification 2020



Car comme indiqué dans l'expertise écologique complémentaire, c'est le suivi environnemental qui permettra de vérifier si la mise en service du parc entraîne un impact lié au risque aléatoire (et donc possible) de collision. La connaissance acquise au cours du suivi de mortalité de la

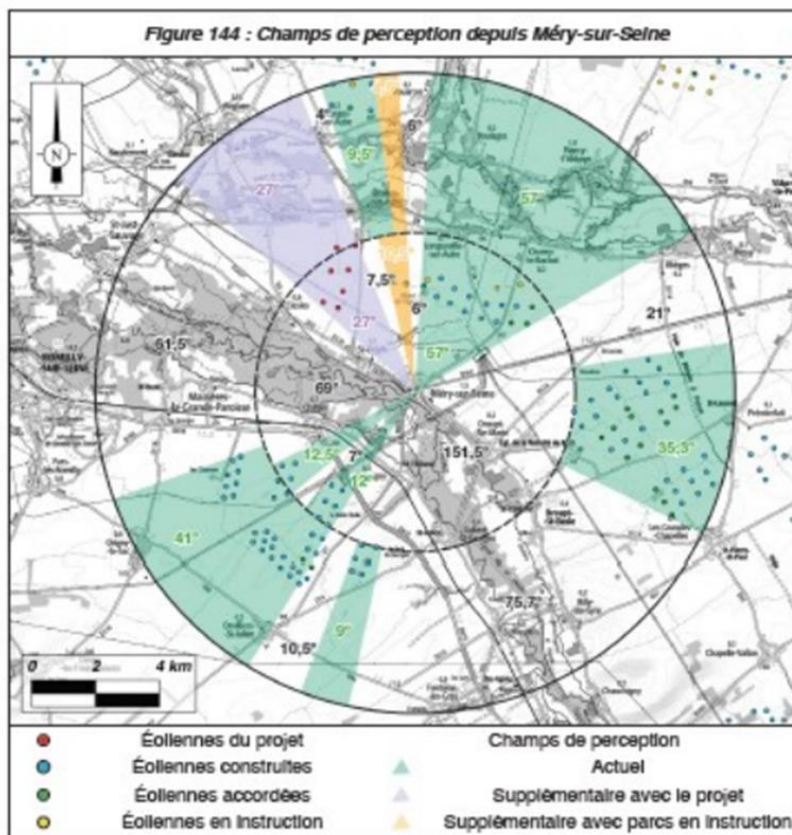


faune sur les parcs voisins n'est pas prise en compte pour analyser les effets cumulés.

**Il est regrettable que les études d'impacts cumulatifs suite à la multiplication incroyable des parcs éoliens avec des aérogénérateurs toujours plus imposants ne soient jamais réalisées.**

En page 24 de l'avis MRAe, l'autorité environnementale souligne l'angle d'horizon occupé.

Ce parc va venir renforcer l'effet d'encerclement de la commune de Méry-sur-Seine en chargeant le Nord-Ouest.



La Marne est un département envahi de parcs éoliens. Nous avons une densité éolienne 6 fois supérieure à la moyenne nationale. C'est effroyable. Pour qui ?

Pour des entreprises privées financées par des fonds de pensions étrangers.

Pourquoi ?

Parce qu'en France, une loi exige que l'énergie verte des éoliennes soit achetée en priorité 2 fois le prix des autres énergies.

Qui paye la différence ?

Ce sont les Français via une contribution TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques).

Alors qui sont les gagnants ?

Certainement pas la population qui en plus, de financer les actionnaires (via la TICPE), voit la dégradation de son cadre de vie, ses paysages mités, la perte de l'attraction touristique, la baisse de la valeur de ses biens immobiliers et la destruction de ses parcelles cultivables (qui ne le sont plus avec 1500 tonnes de béton dans le sol pour y placer des éoliennes hautes comme la tour Montparnasse).

Aujourd'hui, avec la terrible situation en Ukraine, la question de l'énergie et de notre indépendance est plus que jamais d'actualité. Nos dirigeants vont-ils enfin se rendre compte de l'inutilité de la production éolienne (non pilotable) qui malgré le doublement, voir le triplement des parcs, n'apportera jamais une autonomie compatible avec une demande à la carte. L'assujettissement de notre pays au gaz Russe va amener notre gouvernement à revoir rapidement son programme énergétique. Espérons que cela ne soit pas au détriment de la population.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande, au nom de l'association S.A.P.E et pour les citoyens de notre territoire, de rendre un avis DEFAVORABLE concernant le projet Rochebeau.

Merci de prendre en compte l'inquiétude grandissante de la population.

Delphine Aubert pour S.A.P.E